

Extrait du registre des délibérations Conseil communautaire Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 18 septembre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (E – A donné pouvoir à Fleur DE LAUNAY)

Secrétaire de séance : Dominique BOISSEL

RÉPUBLIQUE
FRANCAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE
COMMUNAUTÉ

N°2026-108

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 0
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 27

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Brocéliande, modifié par des arrêtés préfectoraux successifs

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat mixte fermé du Pays de Brocéliande est composé de trois Communautés de communes, 33 communes et 72 269 habitants :

- Brocéliande Communauté : 8 communes
- Communauté de communes de Saint Méen - Montauban : 17 communes
- Montfort Communauté : 8 communes

Le syndicat mixte a pour objet :

- 1. Au titre des compétences communautaires transférées au syndicat mixte :**
 - L'élaboration, la gestion, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brocéliande
- 2. Au titre des missions exercées par les EPCI dans le cadre de leurs compétences communautaires :**
 - La coordination des programmes et schémas relatifs à la randonnée répondant aux enjeux de développement de l'offre d'itinérance sur le territoire,
 - La coordination des programmes et schémas de voies cyclables d'intérêt supra communautaire
 - Le développement de l'accessibilité des équipements touristiques et l'accompagnement vers la labellisation Tourisme et Handicap
- 3. Au titre des missions se justifiant par l'échelle pertinente du périmètre géographique du syndicat mixte :**
 - Le copilotage et l'animation du Contrat Local de Santé en partenariat notamment avec l'Agence Régionale de Santé
 - La coordination du Conseil Local en Santé Mentale en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé
 - L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale de développement du programme LEADER en partenariat avec le Conseil Régional en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens FEADER
 - L'animation du Conseil de développement dans le cadre d'un partenariat financier avec le Conseil régional
 - La gestion du Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Brocéliande et le portage d'actions visant à prévenir la perte d'autonomie dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental
 - La gestion de tout service public dont l'objet s'inscrit dans les objectifs promus par les politiques publiques européennes, nationales et locales répondant aux enjeux de transitions environnementale, sociale et économique en complément ou substitution de l'action des membres du Syndicat mixte
 - Le portage, la coordination et l'animation d'actions de développement local répondant aux enjeux de transitions environnementale, sociale et économique, en complément ou substitution de l'action des membres du Syndicat mixte
 - La gestion et la coordination de services répondant à un besoin de mutualisation de moyens humains et financiers du Syndicat mixte et de ses membres.

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le rapport annuel d'activité dudit syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'APPROUVER le rapport annuel d'activité 2025 du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 29 septembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT